



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffes Municipales Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 24 juin 2020

Rapport de la Commission de gestion de l'exercice 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission citée en référence a déposé son rapport au secrétariat de la Municipalité le 8 juin 2020 avec un seul vœu. Après avoir défini la réponse à apporter au vœu exprimé par la commission de gestion, la Municipalité a adopté les considérations suivantes le mercredi 24 juin 2020.

Nous joignons à nos considérations le rapport de cette commission, que nous avons reproduit tel que présenté, conformément à l'article 116 du règlement du Conseil communal. Le présent document reprend également le vœu formulé auquel nous vous donnons la réponse ci-après.

NOTRE RÉPONSE :

Voici notre réponse au vœu de la Commission de gestion :

Vœu :

La Commission de Gestion demande à la Municipalité de mettre en place un outil performant pour le suivi des investissements qui soit dynamique et facilement mis à jour. De plus, la Commission de Gestion, souhaite recevoir un état des préavis en cours au 30 septembre de chaque année.

Réponse :

Conformément au Règlement sur la Comptabilité des Communes, (RCC) le service des finances tient un tableau des investissements sous forme de comptabilité intégrée. Un tableau récapitulatif du suivi des investissements figure également dans les documents officiels des comptes de chaque année. La situation comptable des investissements en cours est à jour régulièrement et peut être consultée de manière claire et précise.

D'autres documents étaient établis afin de permettre aux diverses commissions de mieux suivre ou cerner l'évolution des investissements en cours. Afin d'éviter toute confusion, ces tableaux seront remplacés à l'avenir.

En effet, le service des finances est en train de mettre en place une comptabilité des immobilisations dans la quelle figureront tous les renseignements utiles pour suivre l'évolution des investissements.

Conformément au vœu de la Commission de Gestion une situation des préavis en cours lui sera remise au 30 septembre de chaque année.

CONCLUSIONS :

La Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir :

1. accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2019 de la Commune de Payerne ;
2. accepter la réponse municipale au vœu de la Commission de gestion ;
3. donner décharge à la Municipalité et aux services communaux intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé ;
4. donner décharge à la Commission de gestion.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1^{er} Vice-président :



A. Bersier



Le Secrétaire :

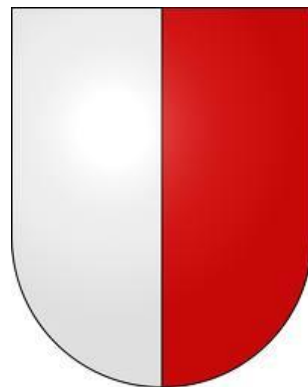


S. Wicht

Annexe ment.

Conseil Communal de
Payerne

Commission de Gestion



Rapport 2019

Table des matières

Table des matières	2
1. Rapport du président	4
2. Rapport de la sous-commission 1	7
2.1 Service des eaux	7
2.1.1 PGEE – PDDE – SIT	7
2.1.2 Défense incendie En Boulex	7
2.1.3 Réseau d'eau et intempéries.....	8
2.2 Sport	9
2.2.1 Réfection du stade (Préavis n°08/2015).....	9
2.2.2 Rénovation du Centre Sportif de la Promenade (Préavis n° 01/2015 - 02/2016 - 05/2017 - 05/2018).....	10
2.2.3 Nouveaux vestiaires du stade municipal – (Préavis n° 12/2017 et 15/2018) ..	10
2.3 Finances	11
2.3.1 Préavis non-bouclés.....	11
3 Rapport de la sous-commission 2	13
3.1 Migration de l'ERP communal GEFI	13
3.1.1 Ressources humaines	14
3.2 Ligne de bus	14
3.3 Aménagement de passages à mobilité douce	15
3.4 Marché hebdomadaire.....	15
3.5 Espaces verts	16
3.6 Vidéosurveillance.....	17
3.7 Action Ville propre	18
3.8 Place de la Concorde	18
3.9 Sécurité publique.....	19
2. Rapport de la sous-commission 3	21
4.1 Bâtiments.....	21
4.1.2 Rénovation du bâtiment 1530 Jeunes (Préavis 25/2016)	22
4.2 Urbanisme.....	22
4.2.1 Aménagement et équipement du quartier du Sansui – Etape 3 (Préavis N° 11/2012) 22	
4.3 Routes.....	22
4.3.1 RC 607b, aménagement d'un giratoire à la route de la Fenette, à l'intersection de l'avenue de la Colline et du futur accès au quartier Sansui III (préavis 10/2012)	22
4.3.2 Assainissement et maintenance de l'éclairage public (préavis 19/2015)	23

4.3.3	Réfection d'un tronçon routier de la route de Morens : Accès Z.I. Champ Aubert – giratoire de Neypra. (Préavis 02/2018).	23
4.3.4	Demande de crédits complémentaires Préavis 04/2013 « Réalisation des Infrastructures publiques et aménagement routier relatifs à la construction du bâtiment de la Fondation des Logements Protégés de la Broye situé entre la rue à Thomas et la rue Derrière-la-Tour» et Préavis 04/2016 « Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 04/2013 : Réalisation des infrastructures publiques et aménagements routiers à la rue Derrière la Tour et la rue à Thomas »	23
4.3.5	Demande de crédit pour la mise en conformité de la signalisation directionnelle routière et la signalisation des zones industrielles (Préavis 20/2016).....	24
4.4	Ventes, achats, échanges immobiliers	24
4.4.1	Ventes et achats de terrains industriels « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy » (préavis 22/2011).....	24
4.5	Loi sur l'aménagement du territoire	24
4.6	Divers.....	26
4.6.1	Préavis en attente/Suivi des investissements compte n° 430.5090.00 (Préavis N°)	26

1. Rapport du président

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission nommée par le Conseil Communal pour l'étude de la gestion et des comptes 2016-2021 a l'honneur de vous présenter son rapport.

La commission est composée des membres suivants :

- Monsieur Christian Marguet
- Monsieur Serge Groguz
- Monsieur Francesco Delle Donne
- Monsieur Juan Carlos Regadera
- Monsieur Serge Blaser
- Monsieur Philippe Savary
- Monsieur Philippe Pillonel
- Madame Sabine Pillonel
- Madame Delphine Morisset (présidente)

Conformément à l'art. 52, al. 4, let. J du règlement du Conseil Communal, la Commission de gestion vous fait part du rapport sur le résultat de ses investigations.

Ainsi, la commission s'est réunie 6 fois en séance plénière entre les mois de septembre 2019 et d'avril 2020.

Le tableau de la page suivante illustre l'organisation de la Commission de gestion pour la législature.

Présidence : Delphine Morisset (UDC), Vice-Présidence : Serge Grognuz (PSIP)		
Sous-commission 1	Sous-commission 2	Sous-Commission 3
Christian Marguet (UDC)	Juan Carlos Regadera (PSIP)	Philippe Savary (PSIP)
Serge Grognuz (PSIP)	Delphine Morisset (UDC)	Philippe Pillonel (PLR)
Francesco Delle Donne (PLR)	Serge Blaser (PLR)	Sabine Pillonel (UDC)

INFRASTRUCTURE ENVIRONNEMENT VIGNES	BATIMENTS FORMATION SPORTS	ADM.GENERALE PROMOTION ECONOMIQUE CULTURE	FINANCES AFFAIRES SOCIALES SANTE SÉCURITÉ SPOP	URBANISME ET TRAVAUX ABBATIALE
A. JOMINI	J.MORA	C.LUISIER	E.KUNG	A.BERSIER
Service des eaux	Bâtiments divers, bâtiments scolaires concierges et ateliers	Administration générale	Finances	Urbanisme, police des constructions et salubrité
Réseau d'égouts/STEP	Écoles	Archives	Informatique	Routes
Planification routière	Sport et places de sports	Ventes, achats, échanges immobiliers	Centre social régional/Agence d'assurances sociales/Affaires sociales communales	Voirie – EDP
Domaines et forêts	Cultes et lieux de cultes	Jeunesse et intégrations CCSI	Santé	Éclairage public
Location de terres		Société de Développement	ABSMAD	Parcs et promenades
Cours d'eau		Société Industrielle et Commerciales	Réseau Nord Broye	EMS/FOREMS
Feu – PCi		Promotion économique, Aéropôle, COREB/ARBV	ARAJ	Abbatiale-Musée (bâtiment et personnel)
Déchets ménagers			Sécurité publique	Abbatiale (muséographe)
Déchets carnés			Service à la population	Culture
Energie et environnement			Cimetière/Inhumations	
Mobilité			Naturalisations	
Ligne de bus			Office du Tourisme	
Parc aux biches				
Vignes et cave				

Pour les conseillères et conseillers communaux, l'expression « système de milice » est familière, mais d'où vient-elle ?

Selon le dictionnaire historique de la Suisse* : « *La notion de système de milice désigne un principe d'organisation couramment pratiqué dans la vie publique en Suisse ; elle repose sur l'idée républicaine selon laquelle le citoyen qui en a les capacités doit assumer des charges et des tâches publiques à titre extraprofessionnel et bénévole* ».

Cette notion qui est centrale dans notre système politique est de plus en plus mise à mal dans un monde où l'optimisation du temps et la productivité règnent. C'est pourquoi, il est primordial pour nous, miliciens, de veiller à la pérennité de ce système.

Durant l'année écoulée, plusieurs rapports de commissions ont relevé le fait d'avoir dû travailler dans l'urgence afin de garantir les délais. Même si, et à titre exceptionnel, il peut être compréhensible de devoir travailler dans ces conditions, la Commission de Gestion enjoint nos autorités à tout mettre en œuvre afin que ces situations demeurent exceptionnelles à l'avenir.

Finalement, nous tenons à remercier la Municipalité, les différents chefs de service ainsi que l'ensemble du personnel communal pour leur disponibilité dans le cadre des visites et des entretiens indispensables à l'accomplissement du mandat de la Commission de gestion.

* <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/043694/2009-11-10/>

Conclusions :

Après avoir pris connaissance *du rapport de la Municipalité de Payerne sur sa gestion durant l'année 2019*, la commission de gestion vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers :

1. D'accepter tel que présenté la gestion de l'exercice 2019 de la Commune de Payerne.
2. D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés.
3. D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission de gestion
La présidente



Delphine Morisset

Payerne, le 1^{er} juin 2020

2. Rapport de la sous-commission 1

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion n° 1 était composée de Messieurs :

- Francesco Delle Donne
- Serge Grognez
- Christian Marguet (président rapporteur)

La sous-commission a tenu 4 séances entre le mois de novembre 2019 et avril 2020 en sus des séances plénières.

La sous-commission remercie les municipaux responsables, les chefs de service et les responsables de secteur pour leur disponibilité ainsi que leurs réponses avisées, dans une atmosphère de travail franche et constructive.

2.1 Service des eaux

2.1.1 PGEE – PDDE – SIT

La sous-commission s'est à nouveau penchée sur le préavis 16/1999 dont le budget d'investissement prend en compte l'étude et la réalisation des plans. On s'est demandé pourquoi tous les aménagements liés avec le réseau d'eau font-ils l'objet de demandes de crédits d'études supplémentaires.

Réponse nous a été donnée par Monsieur le Municipal Jomini que : « *En ce qui concerne les réalisations ; comme par exemple le préavis n° 08/2019, un préavis est nécessaire car ces prestations sont liées aux plans directeurs en ce qui concerne les exigences, mais pas au niveau du financement* ».

Le préavis 16/1999 présente à ce jour un dépassement d'environ CHF 80'000.-. Les prestations étant terminées depuis déjà un certain temps, un préavis va être établi concernant ce dépassement.

2.1.2 Défense incendie En Boulex

La sous-commission est revenue à la charge en ce qui concerne les suites du préavis 10/2007 qui avait déjà fait l'objet d'une étude en 2016 et qui était en suspens à la suite de divers changements liés à des droits de successions.

Notre question à la Municipalité est : « *Qu'en est-il au sujet de la mise en conformité légale des installations du site concerné et comment la bascule financière va se projeter ?* »

Monsieur le Municipal Jomini nous informe que : « *Le projet de réaliser de défense incendie à la ferme de Monsieur Oberli est toujours d'actualité. Ce projet a été finalisé avec l'ECA et le*

commandant des sapeurs-pompiers. Cependant, la récente problématique du chlorothalonil à Trey a remis en question la pertinence du projet. Du fait, que les sources alimentant le secteur En Boulex ont dû être sorties du réseau en raison d'une teneur hors normes des métabolites de ce pesticide. La Commune de Trey va devoir réaliser une nouvelle conduite d'eau pour alimenter l'entreprise Gerber fleurs. Les fermes localisées sur la Commune de Payerne y seraient également raccordées. La défense incendie pourrait-être de ce fait couverte, et le projet de réhabilitation de la fosse à lisier abandonné. En milieu de cette année, nous devrions être fixés sur l'option à retenir. »

2.1.3 Réseau d'eau et intempéries.

La sous-commission a souhaité connaître les mesures prises par notre service responsable afin d'améliorer les problèmes récurrents d'inondations de cave dans certains quartiers de notre ville et une série de questions a fait l'objet de cette requête.

Question 1 :

Lors des dernières intempéries de juillet 2019, avec passablement de dégâts d'eau dans la région, la Commune a-t-elle été sollicitée en plainte ou financièrement par des propriétaires privés ; lésés par des problèmes de raccordements au réseau d'égouts communaux ?

Oui, certains bâtiments ont été touchés mais aussi par infiltration et quelques plaintes nous sont parvenues.

Question 2 :

Dans les bâtiments communaux, lesquels ont été touchés ?

La Nouvelle Promenade et la Halle des Fêtes ont fait l'objet d'inondations avec des dommages mineurs qui ont suscités des mesures de nettoyage. Des réparations sont programmées en parallèle à d'autres travaux de maintenance.

Question 3 :

Dans quelle part les assurances ont-elles participé ?

Les cas ont été annoncés à l'ECA ainsi qu'à la Mobilière. La part des assurances se montent à 100 % des frais de remise en état moins la déduction des franchises (CHF 200.- et CHF 1000.-) Le montant total des dégâts a été estimé à CHF 10'000.-

Question 4 :

Quels moyens techniques ont été ou seront entrepris pour améliorer la situation lors des futures intempéries ?

Comme mesure immédiate, l'installation d'un clapet de retenue au raccordement avec le collecteur communal d'eaux mélangées (cf. règlement communal, à charge du propriétaire). A terme, la mise en séparatif des réseaux d'assainissement ; les problèmes de refoulements d'eaux mélangées dans les bâtiments ne pourront plus se produire. Il restera cependant les inondations par les eaux de ruissèlement de surface, qui peuvent inonder un bâtiment par les sauts de loup ou les portes. Ce type de problème n'implique pas la Commune, du moins si l'eau ne provient pas de collecteurs d'eaux claires qui refoulent. Pour rappel, un collecteur est dimensionné pour un temps de retour de 5 ans, alors que certaines intempéries actuelles présentent des temps de retour de l'ordre de 30 à 40 ans.

Question 5 :

Connaît-on le nombre d'interventions effectuées sur la Commune de Payerne et les frais liés aux inondations de caves et garages ?

Pour 2019, une inondation principale s'est produite à la Rue de la Vieille Tuilière. Ce cas est en cours de règlement par les assurances. Il y en a certainement eu d'autres, moins importantes, qui ne nous ont pas été annoncées. Depuis juillet 2018, une dizaine de cas a dû être traité, dont certains se sont limités au fait de donner les instructions pour installer un clapet anti-retour. Tous ces cas sont couverts par les assurances privées, à moins qu'il puisse être démontré que la Commune a fait preuve de négligence. Ce qui n'a encore jamais été le cas. Pour rappel, le réseau d'assainissement de Payerne représente, sans la STEP pour pas loin de CHF 100'000'000.- Il n'est, de ce fait, pas possible d'intervenir partout mais il faut définir des ordres de priorité.

2.2 Sport

2.2.1 Réfection du stade (Préavis n°08/2015)

La sous-commission s'est repenchée sur ce préavis, car d'après le rapport de la commission de gestion de 2018, la Municipalité devait avoir un rapport d'expertise de la piste pour juin 2019. La sous-commission aimerait connaître la suite de la procédure juridique ?

Monsieur le Municipal Mora nous annonce que la procédure est toujours en cours. Le rapport d'expertise du tartan a laissé entendre que celui-ci comporterait des défauts autres que les défauts visibles qualifiés de "défauts esthétiques". Il s'agirait notamment de la régularité de l'épaisseur du tartan, de défauts d'adhérence entre les couches et l'absorption aux chocs.

Le Juge de Paix a mandaté, début février 2020, l'expert du 1^{er} rapport pour investiguer sur l'existence de ces défauts. La réponse est attendue pour ce printemps. Enfin, nous espérons que la procédure sera terminée cette année. Ceci dépend, bien entendu, des conclusions de l'expertise.

La question des frais et à qui en sera la charge est posée à Monsieur le Municipal Mora ?

Monsieur le Municipal Mora, nous explique que c'est le requérant, en l'occurrence la Commune de Payerne, qui effectue l'avance des frais. Cette avance se monte à CHF 32'000.- à ce jour. Par la suite, c'est le juge de Paix qui rendra la décision de qui supporte les frais en fonction des conclusions.

Des modifications physiques de la piste ont-elles été apportées ou vont-elles être entreprises ?

Il est trop tôt pour se prononcer. Selon le premier rapport, la réponse tend plutôt vers une indemnité sans qu'il y ait des mesures de réfection sur le tartan. Rien n'est cependant exclu en fonction du complément d'expertise en cours.

2.2.2 Rénovation du Centre Sportif de la Promenade (Préavis n° 01/2015 - 02/2016 - 05/2017 - 05/2018)

Ces 4 préavis sont liés à la rénovation du Centre Sportif de la Promenade pour un montant de CHF. 5'680'000.-. La sous-commission aimerait savoir où en est l'avancée des travaux ?

Monsieur le Municipal Julien Mora nous explique que la dernière étape a lieu cette année, durant les vacances scolaires estivales. Il s'agira notamment d'assainir la salle polyvalente et de refaire les sols des salles de gymnastique. A la fin, le bâtiment aura été totalement assaini. Monsieur le Municipal nous rend attentif, que les travaux suivent la planification annoncée dans les préavis.

2.2.3 Nouveaux vestiaires du stade municipal – (Préavis n° 12/2017 et 15/2018)

Ces 2 préavis étant liés. Lors de la lecture du suivi d'investissement, la sous-commission a repéré un dépassement de CHF 9'595.10, malgré une rallonge de CHF. 70'000.- du second préavis. La sous-commission s'est demandé pourquoi et en a fait la demande aux deux Municipaux en charge des finances et des sports, Messieurs Eric Kung et Julien Mora.

Après leurs analyses des comptes, ils ont décelé des erreurs d'imputations qui seront corrigées de suite et les préavis bouclés à la suite de ces corrections. Ces imputations auraient dans tous les cas été corrigées lors du contrôle du bouclage des comptes de fonctionnements annuels. Dans le cadre de ces préavis, comme mentionné dans le préavis n° 15/2018, le fonds du sports vaudois a finalement accordé une subvention de CHF. 106'700.- au lieu des CHF. 97'000.- en tenant compte de la demande de crédit complémentaire au Conseil communal.

Les vestiaires du stade municipal auront couté CHF 744'868.- à déduire encore le subside.

2.3 Finances

2.3.1 Préavis non-bouclés

Le Conseil Communal a reçu une communication lors du Conseil du 13 décembre 2018, en mentionnant que les préavis ci-dessous étaient bouclés :

- Préavis n° 03/2013
- Préavis n° 17/2014
- Préavis n° 15/2015
- Préavis n° 23/2015
- Préavis n° 22/2016
- Préavis n° 02/2017
- Préavis n° 05/2017
- Préavis n° 09/2017
- Préavis n° 17/2017

Chaque année, la Bourse communale fournit à la Commission de Gestion le document "Suivi des investissements ", qui est un résumé de tous les préavis en cours (préavis non-bouclés) et qui reste une base de travail pour la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion s'interroge sur la vraie valeur et la fiabilité des documents qui lui sont remis. Et ceci même si, ceux-ci, sont des documents travail pour la Bourse communale !

La Commission de Gestion a reçu la dernière version du "suivi des investissements" qui était datée du 31 octobre 2019 et à sa grande surprise, sur les 9 préavis bouclés en décembre 2018, 8 figuraient encore sur ce document. De plus, et après contrôle dans les détails du "suivi des investissements", deux de ces préavis avaient subi des mouvements en octobre 2019.

Le municipal des finances, Monsieur Küng, nous a confirmé que les préavis sont bouclés et que, de ce fait, ils ne devaient pas figurer sur le document des « suivi des investissements » remis à la Commission de Gestion. Le tableau remis sera donc corrigé à l'avenir.

La commission de Gestion dans son ensemble, ne trouve pas acceptable de recevoir des documents erronés et ceci même si ces documents sont des documents de travail de la Bourse communale. De plus, la Commission de Gestion pense qu'il est essentiel, afin d'avoir une vision d'ensemble des investissements, que notre service des finances dispose d'un outil performant pour ce suivi. C'est pourquoi, la commission de Gestion émet le vœu suivant.

Vœu n°1

La Commission de Gestion demande à la Municipalité de mettre en place un outil performant pour le suivi des investissements qui soit dynamique et facilement mis à jour. De plus, la commission de Gestion, souhaite recevoir un état des préavis en cours au 30 septembre de chaque année.

Pour la sous-commission 1

Christian Marguet
Président rapporteur



Francesco Delle Donne



Serge Grognez



3 Rapport de la sous-commission 2

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion N° 2 était composée de Madame et Messieurs :

- Delphine Morisset
- Serge Blaser
- Juan Carlos Regadera (président rapporteur)

La sous-commission 2 s'est réunie à 3 reprises en sus des séances plénières et a rencontré Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Monsieur le Municipal Eric Küng, Monsieur Bernard Moreillon, Madame Karine Aeby, Monsieur François Leuthold et Monsieur Stéphane Savary. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses fournies à nos différentes questions.

3.1 Migration de l'ERP communal GEF

3.1.1. Finance-Bourse communale

La COGES a souhaité savoir si ce service avait implémenté de nouveaux processus avec NEST et ABACUS depuis notre visite de l'année dernière.

Trois améliorations ont été implémentées avec la migration au niveau de la comptabilité, à savoir :

- Le traitement des écritures par e-banking (avec notamment libération des paiements par ABACUS) ;
- L'introduction des décomptes TVA automatisés par le système informatique (opérationnel depuis 2020, va être utilisé dès le 4ème trimestre 2020) ;
- La comptabilité des immobilisations et des investissements (opérationnel au 31.12.2020) : mise en place d'une interface comptable qui permettra d'entrer les données de manière directe et simplifiée.

La comptabilité de la Cave communale n'est cependant pas compatible avec ABACUS (possibilité de le faire mais programmation complexe et trop onéreux) et la saisie des décomptes de factures doit se faire séparément.

Concernant le rappel des factures, celle-ci se fait de manière automatique mais certains rappels (en fonction des catégories de factures ex. taxes déchets) ne sont pas envoyés à 30 jours mais différés volontairement plus tard afin d'éviter de les envoyer inutilement trop tôt.

3.1.1 Ressources humaines

La COGES a souhaité savoir si ce service avait commencé à travailler avec ABACUS.

Malheureusement, le service des ressources humaines a été contraint de reporter le projet de mise en production pour ABACUS en raison de la priorité donnée cette année dans la mise en place du nouveau système salarial (requalification du statut du personnel entre autres). Le démarrage de ce projet devrait toutefois avoir lieu au troisième trimestre 2020.

3.2 Ligne de bus

Quelles sont les données statistiques connues à ce jour concernant l'exploitation de la ligne de bus depuis sa mise en service de décembre 2018 à fin 2019 (horaires de fréquentation, profil de voyageurs, parcours sollicités etc.) ?

De décembre 2018 à fin décembre 2019, ce sont environ 34'000 voyageurs qui ont été transportés. Cela est inférieur à la planification de CarPostal (50'000 voyageurs), mais positif aux yeux du Municipal Küng. Seule une quinzaine d'abonnements a été octroyée en 2019. C'est pourquoi pour 2020 deux actions distinctes ont été décidées par la Municipalité (voir ci-après).

La ligne actuelle (du quartier de la Coulaz à l'Hôpital HIB en passant par la gare) offre une bonne desserte Est-Ouest. Une ligne Sud-Nord répondrait à la demande d'une partie de la population, qui en a déjà fait la demande à la Commune.

En ce qui concerne la question sur l'horaire de fréquentation de la ligne de bus, il n'y a malheureusement pas de données statistiques, CarPostal n'étant pas en mesure de répondre à cette question.

Quel montant des CHF 60'000.- de subventionnement communal durant la 1^{ère} année d'exploitation la Municipalité a-t-elle finalement octroyée ?

Pour 2019, un montant de CHF 2'655.20 a été octroyé pour le subventionnement des abonnements. Afin d'augmenter l'attractivité de la ligne de bus pour 2020, la Municipalité a décidé deux actions financées par les CHF 60'000.- de subventionnement communal ; à savoir:

1. Gratuité les samedis pour l'ensemble de la population ;
2. Gratuité pour les enfants en scolarité obligatoire et/ou 16 ans révolus (subventionnement communal à hauteur de 75%)

Pour rappel (Préavis n° 11/2018), la Municipalité avait décidé de subventionner à 40% la première année jusqu'à hauteur de CHF 60'000.- Cette somme permet de subventionner entre 200 et 250 abonnements annuels ou mensuels juniors ou adultes.

3.3 Aménagement de passages à mobilité douce

Quels sont les aménagements réalisés ou en cours de réalisation depuis le début de cette législature ?

Depuis le début de la législature, des pistes cyclables ont été réalisées aux endroits suivants : avenue de la Colline, route d'Aéropôle pour la connexion sur le site d'Aéropôle 1 et 2 (y compris un nouveau cheminement piéton). De plus, plusieurs aménagements de mobilité douce sont prévus dans les projets de réaménagement de la Place Général Guisan et du secteur des Rammes (maison de Paroisse). Un cheminement piéton hors véhicules depuis l'avenue du Stade à l'avenue Général Jomini, avec mise en place de feux piéton sera aussi créée.

A-t-on une vision globale (par exemple : piste cyclables) ?

Le plan directeur communal a été mis en attente de la réalisation du plan directeur régional. Même si ce document n'est pas adopté à ce jour, il n'en demeure pas moins qu'il sert d'outil à la Municipalité pour les analyses des dossiers en cours.

Dans l'attente de ce plan directeur, pour chaque projet de réaménagement routier (rue de la Vignette, avenue Général Jomini, route de Grandcour etc...), une réflexion est faite sur la mobilité douce.

3.4 Marché hebdomadaire

Où en sommes-nous avec le nouveau projet ?

À ce jour, 22 marchands sont inscrits (boulangers, bouchers, fromagers, poissonniers, produits artisanaux).

Le marché hebdomadaire débutera le samedi 5 septembre. Une rencontre avec tous les marchands, pour préparer ce début, aura lieu le 26 mars (réponse donnée avant la période COVID-19). Pendant cette rencontre, nous allons discuter de la gestion des lieux (emplacements, électricité, etc...). Les thèmes de la publicité et de l'animation mensuelle de la place pendant le marché seront abordés. Un règlement a été rédigé par la sécurité publique et validé par la Municipalité.

Qu'en est-il de l'analyse dans sa globalité et des réflexions menées avec la SIC ?

La SIC fait partie du groupe de travail pour la mise sur pied de ce marché. Le représentant de la SIC a travaillé avec les autres acteurs du groupe pour :

- Identifier les meilleurs jours, heures et lieux pour le déroulement d'un nouveau marché ;
- Identifier la philosophie et la nature des produits, choix sur les types de commerces ;
- Démarcher les commerçants, d'abord à Payerne, et après selon les besoins, en élargissant la zone, mais en restant pour le 90% des produits de la Broye ;
- Identifier le type et la temporalité des animations.

Le groupe de travail (représentant SIC inclus) est d'avis que le marché hebdomadaire, ainsi conçu, apportera une plus-value pour le commerce local.

Il est à noter que des visites dans d'autres marchés ont été affectées. De plus, des rencontres avec des comités ou des personnes travaillant dans des comités d'organisation ont été réalisées en vue de la réalisation du marché payernois.

3.5 Espaces verts**Quels sont les espaces verts réalisés, en cours de réalisation ou initiés depuis le début de cette législature ?**

Plusieurs espaces verts existants ont fait l'objet d'une requalification durant cette législature :

- Place de jeux du Stade ;
- Petite place publique à l'entrée du quartier de Vuary ;
- Petite place publique à la rue derrière Chapelle ;
- Nouvelle place. Publique à la rue Guillermaux (projet HRS) ;
- Jardin écologique du Sansui ;

Plusieurs aménagements d'espaces verts conséquents sont prévus dans le cadre de différents projets :

- Secteur Guillermaux-Maison de Paroisse ;
- Place Général Guisan ;
- Assainissement du Parc aux Biches avec création d'un espace vert public ;
- Revitalisation de la Broye en milieu urbain.

3.6 Vidéosurveillance

Les dispositifs de vidéosurveillance mis en place (Hôtel de Ville, Gare, DLT etc.) offrent-ils des images suffisamment exploitables ?

Les caméras installées sont de type HD. Elles permettent sans problème d'identifier de jour ou de nuit, avec un éclairage adapté, des personnes. Il est également possible de lire un numéro de plaque pour un véhicule à l'arrêt ou à basse vitesse. La qualité des images dépend surtout, de la distance, de la vitesse de déplacement des personnes ou des véhicules et, de nuit, de la puissance de l'éclairage public. A plusieurs reprises, la Police Cantonale vaudoise nous a également demandé des images à la suite d'agressions, d'incendies, d'accidents de la circulation avec fuite, voire lors de meurtres, qui ne sont pas en relation directe avec nos bâtiments. Les images sont donc suffisamment exploitables par rapport aux buts visés d'un système de vidéo-surveillance communal, en comparaison avec un système de surveillance d'un site protégé ou à risque, qui est beaucoup plus coûteux. Lors de changement de caméras, qui ont une durée de vie de 5 à 10 ans, elles seront remplacées progressivement par des caméras de type Ultra HD ou 4K plus performantes, qui sont la nouvelle norme, via le budget annuel d'entretien.

Combien de fois a-t-on eu recours aux images depuis leur mise en place et combien ont-ils été réellement exploitables ?

Depuis 2015, plus d'une soixantaine de sauvegardes d'images ont été faites sur demande de la gendarmerie ou de la police de sûreté. Lors de la plupart des cas, les images ont pu aider les enquêteurs à identifier ou appréhender l'auteur, ainsi que leur apporter des informations pour leur dossier. La Sécurité publique, n'étant pas un service de police, ne peut avoir de retour officiel sur la conclusion des enquêtes.

3.7 Action Ville propre

Quelles sont les mesures entreprises depuis l'automne 2018 ?

A fin 2018, il a été décidé, vu les faibles résultats, de ne plus faire appel à une société de surveillance. Pour 2019, une campagne de sensibilisation a été menée avec la COSEDEC (Coopérative Romande de Sensibilisation à la Gestion des Déchets) sur les lieux stratégiques. Une campagne d'affichage en Ville a également été initiée avec elle. Des matinées d'information ont été données dans les classes primaires. Le travail en commun de l'EDP et de la Sécurité publique (identification des sacs non conformes et dénonciations systématiques) a d'ailleurs valu à Payerne un article dans la Broye qui relevait l'amélioration de la propreté des rues depuis le début de l'année 2019. Devant la difficulté de freiner la problématique des déjections canines sur le domaine public, particulièrement les parcs et jardins, une politique de gestion d'accès aux parcs est à bout touchant et devrait être mise en application dès ce printemps. Cet automne, la Commune participera au Clean-Up Day national.

3.8 Place de la Concorde

Où en sommes-nous avec le projet de la Concorde (bilan des sondages, avenir de cette place, infrastructure) ?

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier tout en respectant la législation, différents échanges ont eu lieu fin 2019 avec l'avocat-conseil de la Commune. En effet, la procédure à adopter pour la réalisation de ce projet n'est pas simple, sachant que l'ouvrage projeté se trouve actuellement sur un domaine public et qu'il serait financé par une entité privée.

La Municipalité est actuellement en train d'analyser les aspects juridiques afin d'être conforme à la législation et ainsi éviter tout vice de procédure pouvant faire retarder ou échouer le projet. Elle nous informe cependant que ledit projet fera l'objet d'un appel d'offres.

Concernant les sondages archéologiques effectués en juin 2019, le groupe Orllati a transmis à la Municipalité le rapport de la société Archeodunum SA dont les conclusions sont les suivantes : la petite taille et le très faible pourcentage de la surface n'auront pas empêché la mise à jour d'une grande densité de vestiges archéologiques. Au vu des résultats, l'organisation d'une campagne de sondages archéologiques plus étendue est nécessaire pour l'évaluation d'une future fouille de la place.

3.9 Sécurité publique

Où en sommes-nous avec la migration des données amendes sur le nouveau programme EPSIPOL ?

Pour rappel, l'installation du programme, la migration des données et la formation des collaborateurs devaient se terminer au 30 juin 2019 et le travail en production devait débuter au 1er juillet 2019.

L'échéance de ces dates a pu être respecté et le travail avec EPSIPOL (back-office) a commencé comme prévu au 1er juillet 2019. Après 6 mois d'utilisation du nouveau programme, tout semble fonctionner et donner satisfaction aux utilisateurs. Les amendes ont pu être saisies, un premier rappel sur les ordonnances pénales et les sommations a également pu être envoyé. Maintenant qu'un certain délai est passé, les premières mises en poursuites ont été faites. Globalement tout fonctionne excepté quelques petites corrections manuelles que la société ABRAXAS arrive généralement à corriger et à intégrer dans les deux semaines dans leur programme. La satisfaction avec ce nouveau programme est liée au fait qu'il facilite de nombreuses opérations, notamment l'arrivée des paiements directement via ABACUS qui permet de gagner du temps par rapport à l'ancien système. Aussi, une autre amélioration est attendue lors de la mise à jour du programme prévue au 2ème semestre 2020 : il sera alors possible d'imprimer les factures avec QR Code, simplifiant ainsi le traitement des rappels d'amendes, ordonnances pénales et sommations.

Concernant un nouveau système permettant de lutter efficacement contre les abus de stationnement, le secteur de sécurité devait étudier deux systèmes : celui de la société Abraxas (EpsiPOL) et l'autre de la société Solid. Qu'en est-il du choix retenu et de sa mise en service prévue au 1^{er} janvier 2020 ?

Le choix s'est porté sur la solution App amendes de la société Abraxas. Cette application, utilisable avec un smartphone et exclusivement utilisé pour mettre des amendes, est un nouveau concept dont l'élément central de processus est constitué par un code QR qui contient le numéro de cas. Il peut également être utilisé lors de l'exécution du paiement et l'accès au portail. Le carnet d'amendes d'ordre (AO) devient donc ici superflu et il n'y a plus besoin d'imprimer de coupons. Il n'y a donc plus de bulletin de versement déposé sur le pare-brise mais un QR à titre justificatif et plusieurs possibilités s'offrent alors au client pour payer cette amende (à travers un portail web par carte de crédit ou débit, par bulletin de paiement sur commande, au guichet). A noter que le client bénéficie des détails de l'amende sur la page web correspondante au code QR avec suivant les cas des photos à l'appui. Pour les clients ne possédant pas de smartphone ou d'accès internet, l'amende lui sera automatiquement adressée par poste 30 jours après.

Une aide à l'agent pour recueillir les informations est possible via les connexions à MACS, le système de recherche policière mobile, ou des interfaces individuelles avec le contrôle technique cantonal ou des applications de stationnement locales. L'infraction enregistrée est immédiatement transmise à la centrale des amendes d'ordre, via des structures de communication sécurisées au sein du Corps de police concerné.

La solution proposée par la société Solid est intéressante, principalement pour les personnes qui font que du contrôle de stationnement. Le matériel, relativement encombrant (appareil + imprimante portée au niveau de la ceinture), est principalement utilisé par les Securitas ou dans les grandes villes. Cette solution ne convient par contre pas pour les véhicules qui roulent : « Si on fait, par exemple, un bordier autorisé, on doit rentrer le nom du conducteur ce qui nécessite un deuxième carnet ». A cela s'ajoute la contrainte de garantir la mise en place d'une interface entre la solution Solid et le système EpsiPol que toutes les polices de Suisse utilisent.

En termes de coûts, les deux systèmes étaient pratiquement comparables (achat, entretien, licences).

La mise en service, qui dépend du délai nécessaire à la mise en place de la sécurisation des données (en cours), est estimée au 1er juillet 2020, au plus tard après les vacances d'été.

Pour la sous-commission 2

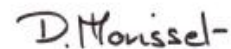
Juan Carlos Regadera
Président rapporteur



Serge Blaser



Delphine Morisset



2. Rapport de la sous-commission 3

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La sous-commission de gestion n°3 était composée de Madame et Messieurs :

- Sabine Pillonel
- Philippe Pillonel
- Philippe Savary (Président-rapporteur)

La sous-commission n° 3 s'est réunie à 2 reprises, entre les mois novembre 2019 et mars 2020, en sus des séances plénières. Elle a rencontré Madame la Syndique Christelle Luisier ainsi que Messieurs les municipaux André Bersier, Julien Mora et Bernard Moreillon, Boursier communal. La sous-commission les remercie de leur disponibilité et de la transparence avec laquelle ils ont répondu aux diverses questions posées.

La sous-commission présente dès lors le rapport suivant :

4.1 Bâtiments

4.1.1 Travaux de remise en état de l'appartement du rez supérieur dans le bâtiment des Régents (Orientation Professionnelle) - Préavis 13/2017

Le préavis 13/2017 prévoit un investissement pour la rénovation d'un appartement pour un montant de CHF 95'000.-. Jusqu'en 2019, CHF 89'138.- ont été investis. Le solde de CHF 5'862.- restant sera-t-il utilisé ?

Les travaux sont-ils terminés ?

Monsieur le Municipal Mora nous a confirmé que les travaux étaient terminés. Une dernière facture est imputable aux travaux pour un montant de CHF 6'031.- Ensuite, le préavis pourra être bouclé. Il y a un dépassement de CHF 169.- dû à des travaux complémentaires liés à la fourniture et l'installation de tableaux électriques dans le cadre de la séparation de comptage - Tribunal - Régents -Abbatiale - Temple - Musée - Collège du château.

Tous les appartements du bâtiment des régents sont actuellement loués.

4.1.2 Rénovation du bâtiment 1530 Jeunes (Préavis 25/2016)

Le préavis 25/2016 prévoyait que les travaux de rénovation débutent au printemps 2017 et que les locaux soient utilisables à la rentrée 2017. Sur le crédit octroyé de CHF 252'000.- octroyés, CHF 240'557.06 ont été utilisés. Les travaux sont-ils terminés ?

Que manque-t-il pour clore le préavis ?

Les derniers travaux ont été terminés en avril 2019 avec la pose d'une toile acoustique au plafond. Ces travaux ont été pris dans les divers et imprévus. Ce préavis est resté ouvert pour tester l'occupation de ces locaux et de voir s'il y aurait des améliorations à apporter en vue de l'ouverture d'un futur restaurant scolaire. Ce préavis sera prochainement bouclé.

4.2 Urbanisme

4.2.1 Aménagement et équipement du quartier du Sansui – Etape 3 (Préavis N° 11/2012)

Est-ce que tous les privés se sont acquittés de leur participation financière ?

Oui.

Est-ce que les 4 parcelles communales (surface totale 2628 m2) ont été vendues ? Et à quel prix ?

Les 4 parcelles ont été vendues au prix de CHF 250.-/m2

Qu'est-il encore nécessaire de faire avant de boucler ce préavis ?

Les travaux de plantation des arbres viennent de se terminer. Les travaux de pose de tapis ont été réalisés en automne 2019. Le préavis va pouvoir être bouclé en 2020.

4.3 Routes

4.3.1 RC 607b, aménagement d'un giratoire à la route de la Fenette, à l'intersection de l'avenue de la Colline et du futur accès au quartier Sansui III (préavis 10/2012)

Pourquoi il n'y a plus de mouvements depuis 2016 ?

Pourquoi ce préavis est-il toujours ouvert ?

Ce préavis est en lien avec le préavis n°11/2012 et il sera prochainement bouclé ainsi que le préavis n°11/2012.

4.3.2 Assainissement et maintenance de l'éclairage public (préavis 19/2015)

Pourquoi il n'y a plus de mouvement depuis 2017 ?

Pourquoi ce préavis est-il toujours ouvert ?

Il est prévu de terminer les travaux en 2020. Il va rester un montant de CHF 35'000.- ce solde va être utilisé pour l'assainissement des vieux quartiers de la ville. Une fois cela réalisé, ce préavis pourra être clôturé.

Qu'en est-il de l'éclairage du centre-ville qui est contre les façades des bâtiments ?

Un préavis sera présenté au Conseil d'ici à l'été 2020.

4.3.3 Réfection d'un tronçon routier de la route de Morens : Accès Z.I. Champ Aubert – giratoire de Neypra. (Préavis 02/2018).

Que reste-t-il à faire avant de pouvoir boucler ce préavis ?

Nous venons de recevoir la facture finale de l'entreprise pour la pose du tapis. Le préavis va pouvoir être bouclé en 2020.

4.3.4 Demande de crédits complémentaires Préavis 04/2013 « Réalisation des Infrastructures publiques et aménagement routier relatifs à la construction du bâtiment de la Fondation des Logements Protégés de la Broye situé entre la rue à Thomas et la rue Derrière-la-Tour» et Préavis 04/2016 « Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 04/2013 : Réalisation des infrastructures publiques et aménagements routiers à la rue Derrière la Tour et la rue à Thomas »

Le préavis 04/2016 prévoyait des travaux d'assainissement en plusieurs étapes avec une fin estimée en octobre 2017.

Quels travaux restent à effectuer et quand seront-ils réalisés ?

Des dépassements sont-ils à prévoir ?

En fin 2018, il était prévu, pour finaliser les travaux d'infrastructures réalisés auparavant, de poser un tapis de finition. Après contrôle, il s'est avéré que les routes concernées n'avaient pas de coffre routier, le revêtement existant étant posé directement sur le sol. Les déformations visibles en étaient le résultat. Dès lors, il a été décidé de repousser la pose de ce tapis, et de demander une offre comprenant la réalisation du coffre routier selon les normes, avec ensuite la pose du tapis final. Dans l'intervalle, le bureau d'ingénieurs mandaté a procédé aux métrés restant de manière à pouvoir planifier les futurs travaux dans l'enveloppe du préavis.

En décembre 2019, le coffre et la pose de la couche de support ont été réalisés, permettant de passer l'hiver sans encombre. Ce printemps, le tapis final sera posé, rendant à l'ensemble du secteur une homogénéité et une durabilité optimale, sans dépassement financier (suivi financier par le bureau mandataire).

4.3.5 Demande de crédit pour la mise en conformité de la signalisation directionnelle routière et la signalisation des zones industrielles (Préavis 20/2016)

Est-ce que le montant encore ouvert dans le cadre du préavis 20/2016 concerne des plaquettes potentiellement encore à commander ?

Toutes les plaquettes ont été commandées et la participation encaissée auprès des entreprises. Le préavis sera clôturé dans le cadre du bouclage des comptes 2019 avec un dépassement net de CHF 514.-.

4.4 Ventes, achats, échanges immobiliers

4.4.1 Ventes et achats de terrains industriels « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy » (préavis 22/2011)

Pourquoi il n'y a plus de mouvement depuis 2017 ?

Pourquoi ce préavis est toujours ouvert ?

Parce que le tapis de cette zone industrielle a été posé fin août 2019 et que la facture n'est parvenue seulement en février 2020.

Ce préavis sera prochainement bouclé.

4.5 Loi sur l'aménagement du territoire

Les questions suivantes ont été posées à Madame la Syndique Christelle Luisier :

- Où en est la Commune sur ce sujet ?
- Quelles pistes ont été explorées ?
- Quelles dispositions ont été prises à ce jour ?
- Pouvez-vous nous fournir un plan d'affectation détaillé ?

Le 17 mai 2018 le service du développement territorial demandait aux 2 communes de Payerne et de Corcelles-près-Payerne d'effectuer une actualisation du bilan des réserves en zone à bâtir d'habitation et mixte du Centre cantonal Payerne- Corcelles-près-Payerne.

Après avoir réalisé cette première analyse, le canton a ensuite demandé aux 2 communes de participer à une étude de stratégie de développement et de vision intercommunale pour les 2 entités voisines.

Cette étude a pour but de définir une stratégie commune avant d'entreprendre la révision du plan d'affectation des 2 communes, qui se touchent notamment par des territoires urbanisés, soit :

- Définir le territoire urbanisé ;
- Définir le potentiel d'accueil ;
- Déterminer la croissance démographique selon les mesures A11 du Plan directeur cantonal ;
- Définir des besoins en zone à bâtir ;
- Evaluer les besoins en zone d'activités et en zone d'utilité publique.

Après avoir établi un diagnostic conjoint, les Municipalités se sont rencontrées à 2 reprises pour se mettre d'accord sur la stratégie de développement. Tout ce travail en commun a abouti à un document de vision intercommunale adopté par les deux Municipalités qui a été envoyé pour examen préalable le 22 juillet 2019.

Dans ses conclusions, le potentiel d'urbanisation est le suivant :

Projets en cours (valeur approximative) :	1'750
Secteur en planification :	570
Densification des quartiers urbanisés :	2'830
Total - Habitants	5'140

Pour respecter la mesure A11 du plan directeur cantonal, nous devons redimensionner notre potentiel d'environ 1'300 habitants sur les 2 communes.

Une fois que nous aurons reçu les déterminations du Service du développement territorial, nous adopterons le document afin d'établir un document final qui devra être validé par les instances compétentes.

Sur cette base, nous pourrons ensuite démarrer la phase de révision du PGA (plan général d'affectation). Un appel d'offres pour la détermination du mandataire devra encore être établi. Celui qui est en vigueur aujourd'hui n'a donc pas été révisé et il est disponible sur le site internet de la Commune.

Les Hameaux ne sont pas touchés par cette mesure de redimensionnement du périmètre compact Payerne-Corcelles. Les 4 Hameaux font l'objet d'une autre mesure de réduction de zones à bâtir. Après avoir reçu le résultat de l'examen préliminaire le 30 octobre 2019, le bureau mandaté (Urbaplan) œuvre aujourd'hui sur la 2^{ème} phase de ce processus, soit l'examen préalable. Nous pensons qu'en 2021 le plan d'affectation des Hameaux pourra être mis à l'enquête publique.

Pour ce qui est du plan directeur communal (PDCoM), la Municipalité avait décidé de mettre en attente le processus au bout de l'examen préalable n° 2 du 6 février 2017, ceci dans l'attente de la réalisation du plan directeur régional (PDR). Le bureau Urbasol vient d'être mandaté pour la phase n° 2 du PDR dont l'issue est planifiée pour fin 2023 si tout va bien.

La dépense à ce jour du PDCoM (préavis n° 15/2009) est de CHF 325'406.-.

4.6 Divers

4.6.1 Préavis en attente/Suivi des investissements compte n° 430.5090.00 (Préavis N°)

Pourquoi pas de montant accordés ?

Pourquoi ne pas utiliser le préavis 18/2016 ?

Ce compte découle du préavis n°14/2011 dans lequel il est précisé à l'art. 4 des conclusions : *« d'autoriser la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 75'000.-- au maximum par cas, sans précision quant à un montant maximum accordé ».*

Le préavis n°18/2016 « adoption d'un crédit- cadre pour les frais d'études d'un avant-projet de construction ou d'un plan d'aménagement durant la législature 2016/2021 ».

Il est précisé à l'article 2 des conclusions : *« d'autorisé la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente à l'actif du bilan pour la comptabilisation de ces frais d'études, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 60'000. -- par cas, tout en respectant l'enveloppe globale de Fr. 700'000.--*

Compte tenu des nouvelles dispositions ressortant de ce préavis, les dépenses d'investissement pour des futurs préavis engagés avant 2016 figurent dans le compte 430.5090.00 ».

Pour la sous-commission 3

Philippe Savary
Président-rapporteur



Sabine Pillonel



Philippe Pillonel

